

nablement, et qui pourrait, jusqu'à un certain point, donner droit au titre d'artiste. ARTEM CHARACTEARIAM, *ni fallor*, il disait, mais sans apporter aucun exemple analogue, trouvé chez les auteurs, ou sur les monuments de l'antiquité, *profiteri dicebantur, qui lapidum characteres sculpebant quorum magna erat necessitas, cum vix ullus Romano subditus imperio carere vellet epitaphio* (1). J'ai cité ailleurs cette inscription dans le sens du savant antiquaire lyonnais; et j'aimerais à pouvoir reconnaître à son interprétation, qui est au moins spécieuse, toute la certitude désirable en pareille matière: elle en ferait un monument fort curieux et unique. Mais elle a donné lieu, après lui, il faut bien le reconnaître, à des doutes qui ne sont pas, à beaucoup près, dénués de fondement.

Je possède un exemplaire annoté et précieux des *Miscellanea* de Spon, qui a appartenu à trois savants Hollandais. Il faisait partie, en dernier lieu, de la bibliothèque de Reuvens, à la vente de laquelle je l'ai acquis (2); il porte sur le titre cette signature: *Petri Burmanni secundi*: enfin, sur la garde blanche, on lit: *Notas ineditas Josephi Bimardi de la Bastie, viri eruditissimi, additis et suis, adscripsit Cl. Fr. Oudendorpius*. En marge de l'observation de Spon, que je viens de rapporter, j'y trouve cette note manuscrite: *Qui lapidi characteres incidebant Quadratarii. Legendum puto BRACTEarii AVRIARI. BIM.* L'assertion du baron de la Bastie est exacte dans sa partie positive, du moins elle est fondée sur un passage de notre saint Sidoine-Apollinaire. Envoyant à son neveu Secundus une inscription métrique à placer sur le tombeau de leur aïeul, qui venait d'être indignement profané, il disait de cette pièce de vers: *Quod peto, ut tabulæ quantulumcumque est, celeriter indatur. Sed vide ut vitium non faciat in marmore lapidicida: quod factum sive ab industria, seu per incuriam, mihi magis quam quadratario lividus lector adscribat* (3). Mais la dénomination de *quadratarius*, et celle aussi de *lapidicida* pourraient bien

(1) *Miscellau. erud. antiquit.*, p. 220.

(2) *Bibliotheca Reuvsiana*, p. 289, n° 354.

(3) *Epist.*, III, 12.